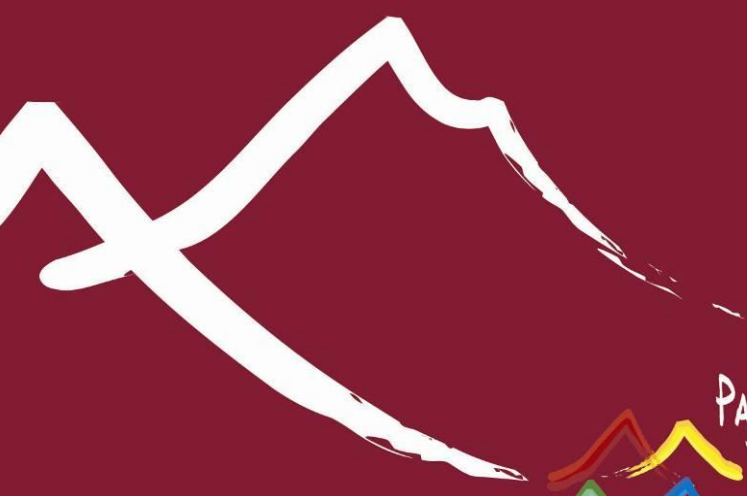




Opération CIMA POIA « Sites pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels dans les Alpes »



Diagnostic Profil de Risque Territorial

Site pilote Pays du Grand Briançonnais, Des Ecrins au Queyras

Sommaire

1. Le contexte du projet	4
1.1 La gestion intégrée des risques : une problématique nationale	4
1.2 Le Pays du Grand Briançonnais : l'un des quatre sites pilotes français	5
1.3 Le projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels dans la convention Interrégionale du Massif des Alpes	6
2. Année 2010 : première année du projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels pour le territoire du Pays du Grand Briançonnais	7
2.1 Première phase de l'année 2010 : réalisation du diagnostic	7
2.2 Deuxième phase : identification de sites tests et premières actions	7
2.2.1 Les sites tests	7
2.2.2 Méthodologie	8
3. Résultats du Profil de Risque Territorial de niveau 1 et 2	9
3.1 Intercommunalités	9
3.2 Développement économique	9
3.3 Développement démographique	10
3.4 Tertiaire et service	11
3.5 Projet de territoire	11
3.6 Urbanisme	12
3.7 Zonages environnementaux / espaces protégés	12
3.8 Projets d'aménagement	13
4. Risques et outils de gestion	14
4.1 Inventaire des risques recensés sur les communes	14
4.1.1 D'après prim.net	14
4.1.2 D'après le DDRM	14
4.2 Outils de gestion mobilisés	15
4.3 Episodes de crises	16

5. Les Profils de Risques Territoriaux de niveaux 3 et 4 : des outils de diagnostic très précis pour les sites tests	18
5.1 Le PRT 3	18
5.2 Le PRT 4	18
5.3 Les résultats et premières pistes en matière d'action	19
5.3.1 Site test de la « Vallée de la Clarée »	19
5.3.2 Site test du « Queyras, Haut Guil »	20
5.3.3 Site test du « Pays des Ecrins, axe Durancien »	21
Table des figures	22
Sigles et acronymes	23

1. Le contexte du projet

1.1 La gestion intégrée des risques : une problématique nationale

Les risques naturels sont définis comme la combinaison entre un phénomène naturel, nommé également aléa (avalanche, inondation, mouvement de terrain, chute de bloc, ...) et la vulnérabilité des activités humaines. La notion de « vulnérabilité » comprend aussi bien celles des installations, aménagements, infrastructures, moyens de communication ou encore des activités sociales et économiques susceptibles d'être perturbées ou endommagées par le phénomène en question.

Les territoires de montagne sont des zones particulièrement sensibles face à la multitude d'aléas les menaçants. Ils connaissent de surcroît une vulnérabilité accentuée par la topographie, l'éloignement et l'accessibilité des villages et de certains hameaux. Les conséquences sont multiples et impactent toutes les collectivités montagnardes.

En matière de gestion des risques naturels, un grand nombre d'acteurs en charge de cette question déplorent les nombreux obstacles générant des dysfonctionnements dans ce processus complexe. En effet, ils regrettent le manque de disponibilité des institutions, se questionnent quant à l'utilité de certaines procédures et dénoncent les nombreux obstacles rencontrés concernant l'opérationnalité et la mise à jour des documents réglementaires. Ils mettent également l'accent sur le manque d'informations disponibles et les difficultés à mettre en place les réseaux de surveillance et d'alerte. Enfin, ils expriment leurs sentiments de solitude aussi bien en période de crise, que dans toutes les phases de gestion. Les collectivités locales acceptent généralement difficilement les plans de gestion qui leur sont imposés, comme les Plans de Prévention des Risques, reprochant d'avoir des documents très conceptuels, pouvant générer des conflits au sein des communes et dont la plus part des personnes (population, élus) ne voient pas leur utilité et le réel intérêt pour leur territoire.

Fort de ces constats, le Pôle Grenoblois d'Etude et de Recherche pour le Prévention des Risques Naturels (PGRN), la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) et les régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur ont lancé un vaste projet de gestion innovante des risques naturels en montagne baptisé « Opération CIMA POIA : Site Pilote de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) ». L'enjeu principal du projet réside dans une prise en compte plus intégrée des risques naturels pour l'amélioration du développement économique, social et environnemental du territoire grâce à une méthodologie nouvelle.

Cette approche territoriale vise l'intégration de la vulnérabilité et des modes de gestion dans tous les projets en cours ou futurs, mais également le développement et le maintien de la culture du risque. La gestion intégrée des risques naturels s'inscrit aussi dans le long terme dans une stratégie transversale et partagée. Elle prend en compte les phases de prévention, d'alerte, de crise, d'après crise, des mutualisations possibles, des capitalisations et de retours d'expériences envisageables ainsi que de la volonté de travailler sur les marges de progrès identifiées.

Ce projet propose aussi d'avoir une vision non restrictive avec une approche multirisque. En effet, il n'est pas rare dans les territoires de montagne qu'une période de crise soit engendrée par la succession d'événements issus de différents aléas. Pour exemple, un

épisode de forte précipitation neigeuse entraînant une avalanche, créant un barrage naturel dans un torrent pouvant provoquer à terme une débâcle qui inondera les zones en aval. Ce scénario catastrophe s'appuie cependant sur des exemples réels et il montre bien la nécessité de prendre en compte la totalité des aléas menaçant un territoire et de déclisser toutes les actions découlant de ces situations multirisques.

Enfin, une des forces de ce travail réside dans la méthodologie choisie pour la phase d'émergence. Elle est directement issue des problématiques spécifiques observées sur le territoire mis en lumière par les acteurs locaux : des collectivités aux socioprofessionnels en passant par les institutions d'état ou de département.

1.2 Le Pays du Grand Briançonnais : l'un des quatre sites pilotes français

Le Pays du Grand Briançonnais est un vaste territoire de 2 138km² du nord des Hautes Alpes, composé 37 communes réparties en 4 communautés de communes.



Figure 1 : Territoire du Pays du Grand Briançonnais

C'est un territoire typiquement montagnard, de moyenne et haute altitude, caractérisé par un relief accidenté soumis à de nombreux risques naturels : avalanches, chutes de blocs, glissements de terrain, crues torrentielles,... etc.

Ces risques ont un impact sur la cohésion et le développement du territoire. Ils constituent un enjeu majeur auquel sont soumis le développement de l'habitat et l'exercice des activités économiques locales tel le tourisme, l'artisanat, l'industrie et le commerce.

Le territoire étant en partie défini par une économie touristique motrice de l'économie locale impliquant une forte fréquentation avec une population qui peut être multipliée par cinq sur l'ensemble du territoire et par vingt dans certaines communes suivant l'époque touristique de l'année. La vulnérabilité est elle aussi multipliée durant ces périodes qui

coïncident parfois à une augmentation d'occurrence et de force de certains aléas (avalanches par exemple pour les sports d'hiver et crues de rivières torrentielles pour les sports d'eau vive).

Le PGB, association de 4 communautés de communes et territoire de projets d'un bassin de vie, s'appuie sur les éléments et les orientations de sa charte de développement. Il a également la particularité de regrouper d'autres territoires de projets comme le Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ) entièrement inscrit dans ses limites (10 communes) et le Parc National des Ecrins (PNE) qui concerne 11 communes.

1.3 Le projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels dans la Convention Interrégionale du Massif des Alpes

Les acteurs locaux et les élus sont particulièrement sensibles aux questions en lien avec les risques naturels et semblent souvent subir la gestion de crise ou les réglementations en rapport avec cette problématique. Face à ces constats et devant leurs isolements devant ces problématiques, des recherches de solutions spécifiques sont envisagées.

Le projet actuellement porté par le PGB met en œuvre une véritable méthodologie de travail s'appuyant sur les besoins locaux et s'inscrivant dans une volonté de l'État et de la Région de travailler sur la question de la gestion intégrée des risques. Pour preuve cette dernière s'inscrit dans la mesure 3 de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et plus particulièrement dans le volet 2 traitant de la gestion intégrée des risques naturels. Il est rappelé dans le préambule de cette convention qu'elle « constitue une des contreparties nationales du Programme Opérationnel Interrégionale des Alpes (POIA) spécifiques à la partie française du Massif Alpin.

La stratégie de ce programme s'insère dans les grandes orientations nationales (loi Montagne) et européenne (Convention alpine) tendant au développement et à l'aménagement de la montagne et vient en résonance avec les stratégies de l'union Européenne relatives au développement de l'emploi et de la compétitivité». Ce projet GIRN s'inscrit dans une démarche de trois ans avec une phase d'émergence (diagnostic) en année une et une phase opérationnelle pour les deux dernières années.

2. Année 2010 : première année du projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels pour le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Le plan d'action soutenu par l'Etat et la Région PACA pour cette première année du projet de gestion intégrée des risques naturels se décompose en trois temps et a pour ambition de poser des bases solides pour la suite du projet.

2.1 Première phase de l'année 2010 : réalisation du diagnostic

La première phase s'est déroulée pendant les mois de mars et d'avril et a eu comme finalité de réaliser les deux premières parties du Profil de Risque Territorial.

Ce travail a eu pour but de recueillir toutes les informations propres aux communes et d'établir un diagnostic complet. Suite à une réflexion portant sur l'échelle la plus pertinente pour réaliser cette tâche, il a été décidé de concevoir le PRT 1 et 2 pour l'ensemble des 37 communes du Pays du Grand Briançonnais.

En effet, il est apparu important d'avoir un inventaire très précis des données générales du territoire, mais également de répertorier les risques présents et les plans de gestion qui leurs sont associés pour toutes les communes de notre territoire d'étude.

De par son exhaustivité, ce travail d'intérêt multiple permet d'une part de connaître précisément les collectivités territoriales et leur mode de fonctionnement, d'autre part il établit une base de données solide à partir de laquelle le projet pourra s'appuyer, et enfin, il permettra d'observer les marges de progrès dans les mois et années à venir.

Le Profil de Risque Territorial est un outil méthodologique élaboré par le PRGN. Il est basé sur une matrice (de type tableau de bord Excel) et se décompose de quatre parties.

Les deux premières ont pour objectifs de récolter le maximum d'informations afin de compléter les deux dernières qui permettront de réaliser réellement le diagnostic concernant le risque.

Le PRT 1 recueille toutes les informations générales : intercommunalités, projet d'aménagements et de territoire, zones de protection environnementales, démographie, économie...

Le PRT 2 est spécifique au risque puisqu'il a pour objectif de répertorier les risques recensés sur « prim.net » mais également dans le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) ; les plans de gestion en œuvre sur le territoire traité (DCS, DICRIM, PPR, PIDA, AZI, PAPI, etc.) ; mais également les événements passés, notamment au travers d'un inventaire des arrêtés de catastrophes naturels ou encore des épisodes remarquables.

2.2 Deuxième phase : identification de sites tests et premières actions

2.2.1 Les sites tests

Le Pays du Grand Briançonnais est un des quatre sites pilotes français travaillant sur le projet de GIRN. En cela, nous mettons en œuvre des modes et méthodes de gestion de projet innovants et spécifiques en les adaptant à nos problématiques territoriales. Il nous est donc paru illogique dans les premiers temps de ce projet de travailler à l'échelle du Pays, échelle trop grande pour prendre en compte tous les questionnements et répondre de façon satisfaisante aux attentes des collectivités locales et de nos partenaires. Pour cette raison mais également parce que la méthodologie mise en place par le PGRN abonde

dans ce sens, nous avons décidé de mettre en avant des « sites tests » faisant office de micros laboratoires. Nous avons pour ambition de faire des ces nouveaux périmètres des territoires de bonnes pratiques en matières d'évaluation des profils de gestion afin de travailler précisément sur la gestion de crise et la prise en compte du risque.

Le choix des sites tests s'est fait par deux entrées. Une entrée technique s'appuyant sur l'expertise du diagnostic (PRT 1 et 2) et des résultats obtenus, et une répondant à une grille de lecture actée lors du premier comité de pilotage qui s'est tenu à Saint Crépin le 18 février 2010. Cette grille de lecture s'appuie sur les critères suivants :

- **Volontariat local** : il semble impossible de tenter de réaliser une gestion intégrée en l'absence d'implication de la part des acteurs locaux, que ce soit des collectivités que des institutions ou encore société civile.
- **Une approche multirisque** : la thématisation est absolument proscrite dans ce projet puisqu'il a pour ambition d'appréhender un territoire et les risques le menaçant dans leur globalité.
- **Projets locaux à enrichir** : la gestion intégrée des risques viendra se placer en parallèle de projet locaux déjà existants ou en cours de réalisation.
- **Appui sur une animation en local et une ingénierie interne** : le Pays du Grand Briançonnais n'a pas vocation à être maître d'ouvrage dans toutes les actions, il est là pour apporter son soutien et sa compétence aux projets. Ceux-ci doivent émerger du territoire puisqu'ils seront spécifiques à des problématiques locales.
- **Transférabilité** et volonté de **mutualiser**, de travailler sur l'**échange** et sur le **retour d'expérience** : bien que chaque commune ai ses spécificités et que chaque sites tests traite de thématiques différentes, un certain nombre de questionnement se retrouve sur l'ensemble du territoire du Pays du Grand Briançonnais. Ainsi, les constatations puis les pratiques mises en œuvre au sein des sites tests pourront être transférables, adaptables et applicables pour d'autres actions sur d'autres sites.

Le Pays du Grand Briançonnais étant composé de quatre communautés de communes, les élus locaux ont proposé que chacun de ces quatre territoires aient un site test. Il a été décidé en comité de pilotage de valider cette requête uniquement si elle était en cohérence avec les résultats du diagnostic afin de conserver toute la cohérence et l'intégrité de la mission de Gestion Intégrée des Risques Naturels.

2.2.2 Identification des sites tests

A ce jour, trois sites tests sont validés par le conseil technique du Comité de Pilotage de l'opération :

- **La Vallée de la Clarée** : composé de Névache et Val des Près, ce site test a pour vocation de travailler sur la culture et la mémoire du risque.
- **Queyras, Haut Guil** : composé des trois communes du haut Guil que sont Aiguilles, Abriès et Ristolas.
- **Pays des Ecrins, axe durancien** : Saint Martin de Queyrières, L'Argentière la Bessée, La Roche de Rame.

3. Résultats du Profil de Risque Territorial de niveau 1 et 2

Afin de traiter toutes les données en notre possession, différentes méthodes d'analyse ont été réalisées, et plus particulièrement des statistiques. Cette partie a pour vocation de présenter les résultats issus de nos différentes analyses

3.1 Intercommunalités

Il était important de connaître pour chaque commune le nombre d'intercommunalités auxquelles elles adhèrent de façon à percevoir les imbrications territoriales et les différentes échelles de travail.

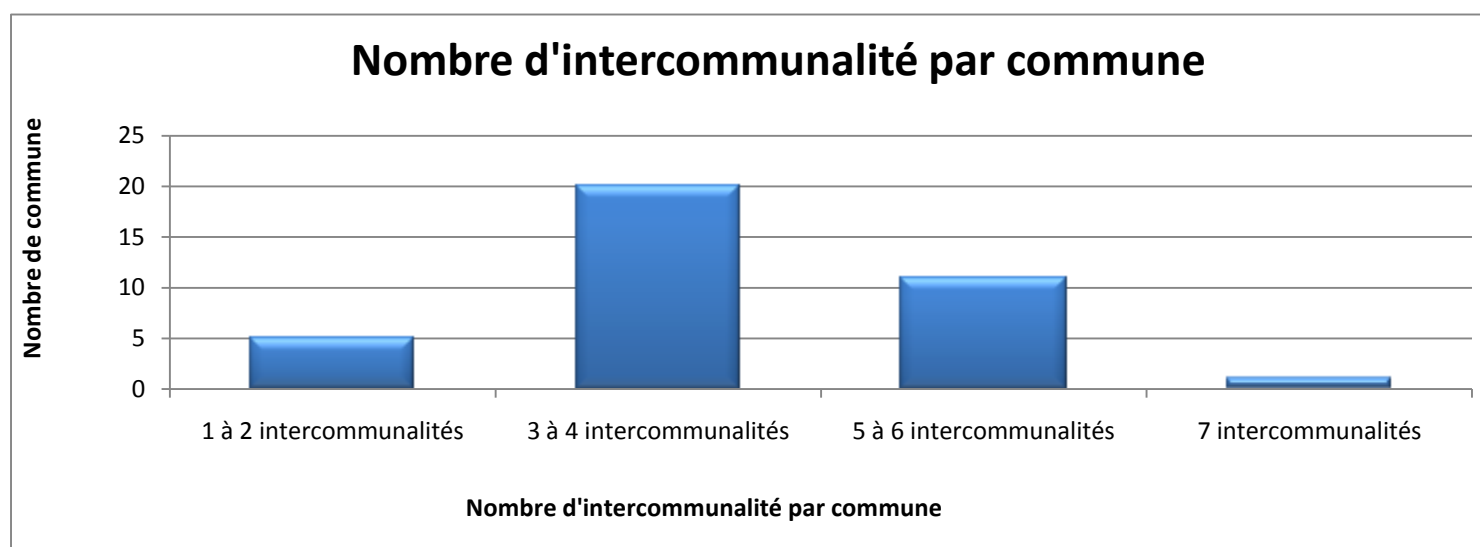


Figure 2 ; Diagramme représentant le nombre d'intercommunalité auxquelles adhèrent les communes du Pays du Grand Briançonnais

Parmi les 37 communes composant le Pays, 19 font parties d'au moins 4 intercommunalités. Ce graphique montre le maillage considérable de ces structures sur le territoire, complexifiant les modes de gestion et plus particulièrement celles des risques naturels.

3.2 Développement économique

L'économie du Pays du Grand Briançonnais est assez peu diversifiée ce qui pourrait constituer une fragilité face aux mutations. Toutefois, le processus de reconversion d'un territoire comme celui-ci tend à montrer que son attractivité est un atout pour le développement local. L'économie du Pays est organisée pour répondre aux besoins de la population locale, mais elle est aussi spécialisée pour accueillir la population touristique. Toutes les communes dépendent du tourisme, de ses retombées et ont donc basées une grande partie de leur économie dessus.

Neuf communes ont sur leur territoire des industries, essentiellement des infrastructures EDF (conduites forcées et usines d'électrifications) et deux d'entre elles ont réellement des industries à part entière : l'Argentière la Bessée et le Roche de Rame.

Les parts de l'artisanat et de l'agriculture sont elles aussi très importantes puisqu'elles concernent toutes les communes.

3.3 Développement démographique

Bien que le Pays du Grand Briançonnais n'existe réellement que depuis 2006, nous avons réalisé une étude de l'évolution de la population pour l'ensemble du territoire depuis 1968.

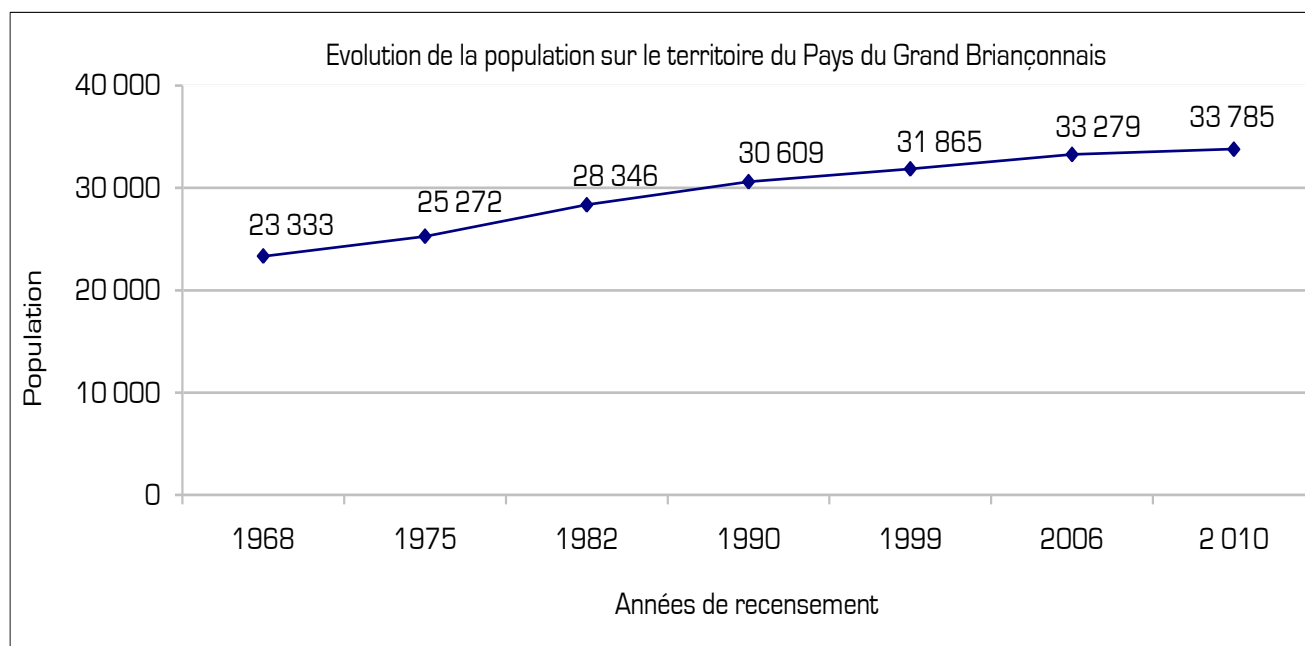


Figure 3 ; Courbe de l'évolution de la population sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

D'après cette courbe de la démographie issue des données INSEE, on constate que la population est passée de 23 333 en 1968 à 33 785 en 2010, soit une augmentation de 31%.

Seules 5 communes ont vu leur population décroître :

- L'Argentière – La Bessée : 4%
- Arvieux : 20%
- Champcella : 20%
- Freissinières : 18%
- La Grave : 14%

La plus forte croissance de la population est pour Puy Saint André avec 81% d'accroissement s'expliquant par le fort développement des secteurs de fond de vallée (secteur de Pierrefeu, Clos du Vas).

Il paraît également important de préciser que certaines communes voient leur population multipliée par vingt environ en période touristique, notamment celle hivernale.

Les conséquences de cette forte augmentation sont nombreuses et touchent tous les domaines. Concernant les risques naturels, elle entraîne de façon concomitante un accroissement de la vulnérabilité. De plus, ces périodes fortement touristiques correspondent aux mois de l'année où le risque est plus fort à cause d'une occurrence accrue et de la force des aléas, augmentant encore le risque pour les populations.

Indirectement, cette augmentation de la population a un impact sur le foncier. Les secteurs constructibles en montagne étant restreints, les villages sont majoritairement bâtis dans des zones où les aléas sont moindres : flans de montagnes, en dehors des glissements, sur des plateaux, etc. L'accroissement de la population locale ou touristique, augmente les besoins en logements et donc la pression sur le foncier. Les constructions qui étaient

jusque là raisonnées puisque basées sur des connaissances ancestrales des aléas, se font de façon beaucoup plus irrationnelles afin de satisfaire les besoins.

Enfin, la question du risque au travers de la culture et de la mémoire du risque se trouve au centre de la gestion. L'information de la population touristique ne peut bien entendu pas être la même que celle faite aux locaux. Les interrogations qui en découlent touchent toutes les institutions, qu'elles soient locales ou étatiques, et poussent à des discussions sur la nature des informations délivrées à ces différents types de populations.

3.4 Tertiaire et service

Concernant la santé et la sécurité, le Pays du Grand Briançonnais compte 2 hôpitaux, un à Briançon, l'autre dans le Queyras à Aiguilles. Les 15 Centres d'Incendies et de Secours du territoire constituent un important maillage sur le territoire en matière de premiers secours. On compte 3 maisons de retraites, une privée et deux publiques, réparties de façon homogène. Enfin, il y a 9 brigades de gendarmeries, allant de trois gendarmes pour la plus petite unité, à plusieurs dizaines pour la plus importante.

Il est apparu lors des premiers entretiens réalisés avec les collectivités locales l'importance de conserver, ou tout du moins de préserver au maximum, les moyens de communications comme les réseaux téléphoniques, mais également les services à la personne. Nous avons donc réalisé un inventaire de ces services et avons dénombré par exemple 22 bureaux de postes ou agences postales sur les 37 communes que compte le Pays.

3.5 Projet de territoire

On entend par projet de territoire toutes les chartes ou associations auxquelles adhère une commune. Quatre types de projets de territoire ont ainsi été identifiés :

- La charte du Parc Naturel Régional du Queyras dont 10 communes sont signataires
- Le Projet Intégré Transfrontalier du Mont Viso qui compte 16 communes du Pays du Grand Briançonnais
- Une Association Foncière Pastorale à Abriès
- 11 communes signataires de la charte du Parc National des Ecrins.
- 37 communes ont signé la charte du Pays du Grand Briançonnais

Ces projets de territoire doivent être pris en compte car ils sont le fruit d'une mutualisation de savoir, même si ce dernier n'est pas en lien avec les risques. Les municipalités, élus et techniciens qui font partis de ces entités ont déjà une expérience de travail en commun sur des projets collectifs mais des territoires différents. Ce savoir-faire acquis par les collectivités permettra de faciliter les échanges entre les acteurs dans les différents groupes de travaux.

3.6 Urbanisme

Toutes les communes de notre territoire possèdent un document d'urbanisme, que ce soit un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan Local d'Urbanisme, sauf Montdauphin. Les communes qui se voient prescrire un PPR doivent l'annexer à leur plan d'urbanisme, et donc modifié dans la majorité des cas leur POS en PLU.

Il existe un Schéma de Cohérence Territorial (S.Co.T) sur la communauté de commune du Briançonnais fixant les orientations générales d'aménagement du territoire. La communauté de commune du Pays des Ecrins n'a pas vu sa proposition de S.Co.T validé et par conséquent, ce document devient un schéma intercommunal d'urbanisme.

Cette question de l'urbanisation peut être une entrée tout à fait pertinente concernant la question de la gestion des risques naturels car elle met en lumière le paradoxe de la société face au risque. En effet, en construisant dans des secteurs jusque là vierge, les sociétés augmentent leur vulnérabilité mais dans une majorité des situations, n'acceptent pas d'être plus exposées aux aléas.

3.7 Zonages environnementaux / espaces protégés

Comme la majorité des territoires de montagnes, les communes du Pays du Grand Briançonnais abritent une grande quantité de zones protégées.

Sur notre territoire, on ne compte pas moins de 344 espaces protégés, dont une majorité sont des ZNIEFF (211) et des zones Natura 2000, notamment des directives habitats (63).

Cette importante répartition des aires protégées montre encore une fois l'importance de réaliser une approche intégrée des risques prenant en compte tous les acteurs du territoire et leurs spécificités. Bien que ces zones soient souvent vierges de toute anthropisation, elles doivent être prises en compte dans les gestions de façon à participer à leur maintien.

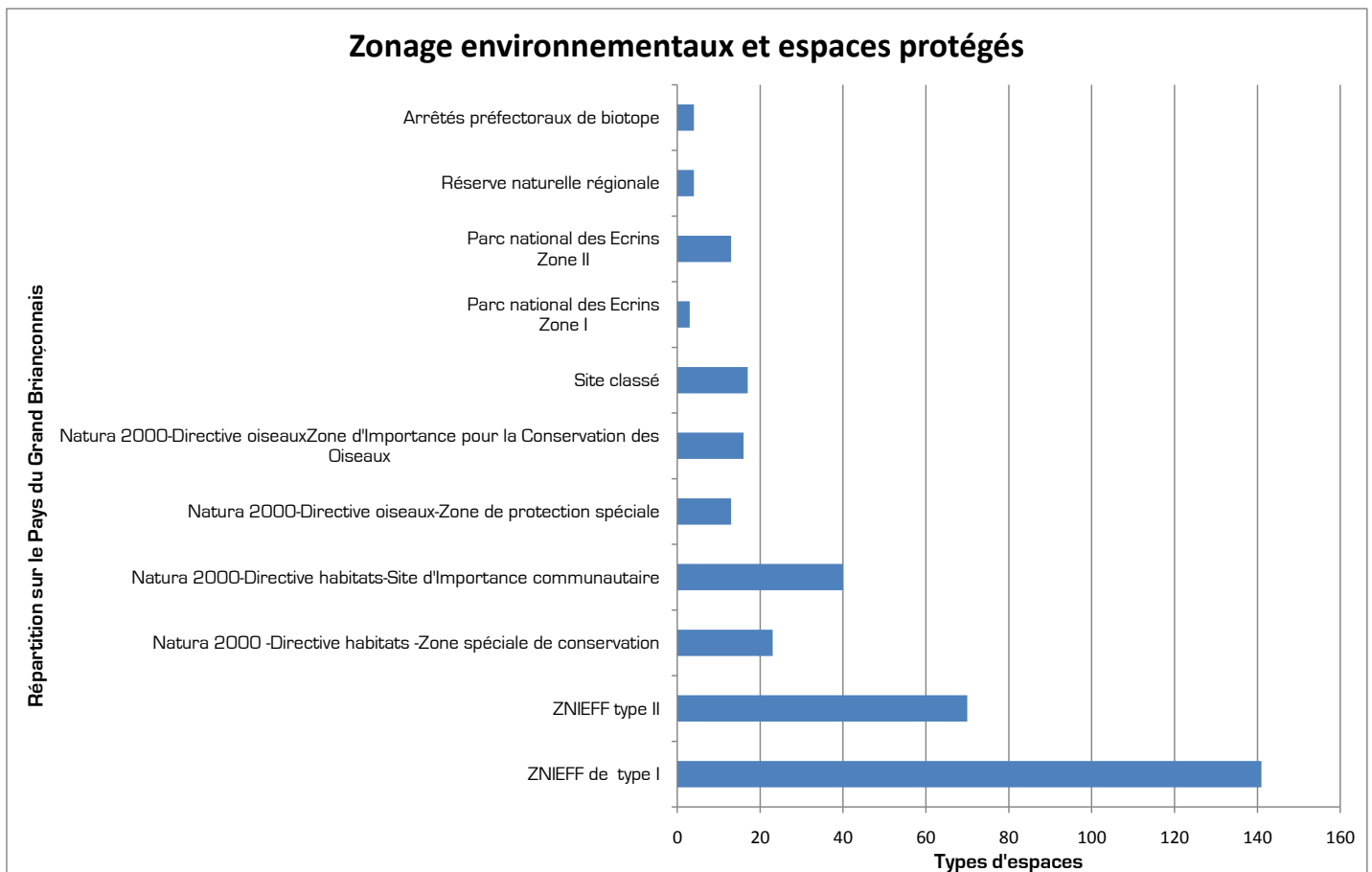


Figure 4 ; Diagramme des zonages environnementaux et espaces protégés présents sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

3.8 Projets d'aménagement

Toutes les communes du Pays du Grand Briançonnais ont pour leur territoire des projets d'aménagements dans les années à venir. Ces projets sont de plus ou moins grandes envergures, avec plus ou moins d'impacts sur le reste du territoire.

Ces initiatives locales peuvent être le signe de l'entrain et de la motivation de notre territoire à avancer et nous pouvons par conséquent nous appuyer sur cette dynamique pour faire avancer la gestion intégrée des risques naturels.

Là encore, ces projets doivent impérativement prendre en compte la problématique des risques naturels de façon à enrailer des actions qui pourraient augmenter soit la vulnérabilité des sociétés, soit favoriser des aléas déjà fortement présents sur le territoire.

4. Risques et outils de gestion

Le PRT 2 est la première étape du diagnostic consacrée réellement aux risques naturels. Tout comme le PRT de niveau 1 et afin d'étudier au mieux les résultats, différents traitements statistiques ont été opérés.

4.1 Inventaire des risques recensés sur les communes

Afin d'avoir un diagnostic le plus exhaustif et précis possible, la recherche d'information s'est faite dans les deux principales sources d'informations disponible :

- le site internet « prim.net » : site officiel du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la mer, et le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) : document d'information préventive et de sensibilisation destiné à la fois à l'ensemble des citoyens, aux populations exposées à un risque mais également aux acteurs publics œuvrant dans le champ de la sécurité civile. Ce n'est donc pas un document réglementaire opposable aux tiers.

4.1.1 D'après prim.net

La base de données de « prim.net » met en avant cinq types de risques sur le territoire :

- Les avalanches : elles concernent toutes les communes sauf Montdauphin
- Les inondations : là encore toutes les communes sont touchées sauf Montdauphin et Puy Saint Vincent
- Les mouvements de terrain : seul Champcella ne subit pas cet aléa
- Les séismes : toutes les communes sont en zone de sismicité 1B ou sauf 5 qui sont en zone de sismicité 1A (La Grave, Villar d'Arène, Le Monétier les Bains, La Salle Les Alpes, Saint Chaffrey)
- Les feux de forêts : seules 11 communes sont concernées, ce qui correspond aux territoires qui ont déjà eu un gros incendie.

4.1.2 D'après le DDRM

D'après le DDRM, 34 communes sont exposées à 5 ou 6 aléas. Il est répertorié que 4 types d'aléas menacent Puy Saint Vincent et Saint-Véran ; quant à Montdauphin seulement 2 types aléas la concerne (séismes et les feux de forêt).

A propos des avalanches, le document répertorie 34 communes impactées (Montdauphin et Saint Clément sur Durance exclues).

Le DDRM fait la distinction entre les inondations par crues de rivières torrentielles (25 communes concernées), et celles par crues torrentielles pour lesquelles seules les communes de Puy Saint Vincent, Montdauphin et Eygliers ne sont pas touchées.

Deux types de phénomènes composent les mouvements de terrain dans le DDRM : ceux rapides (32 communes impactées) et ceux lents (25 communes concernées).

Comme toutes zones de montagnes, le Pays du Grand Briançonnais est en zone sismique. Cependant, cette sismicité est relativement faible puisque toutes les communes sont en zone 1B, c'est à dire sismicité très faible mais non négligeable, et que seulement 4 sont en 1A, sismicité faible. Ces résultats sont les seuls communs avec ceux de la BD « prim.net ».

Enfin, au vue du type de végétation mais également de la topographie et du climat, tout le territoire est considéré comme pouvant être potentiellement touché par des feux de forêts. Nonobstant, une distinction est faite entre risque fort et risque faible, et dans la majorité des cas, le risque fort ne concerne qu'une partie du territoire communal.

4.2 Outils de gestion mobilisés

La seconde partie du PRT 2 concerne tous les documents de gestion présents dans les communes. Cet inventaire permet de cerner les modes de gestion déjà en place dans une commune, mais également de percevoir leur efficacité et appropriation de la part des collectivités locales.

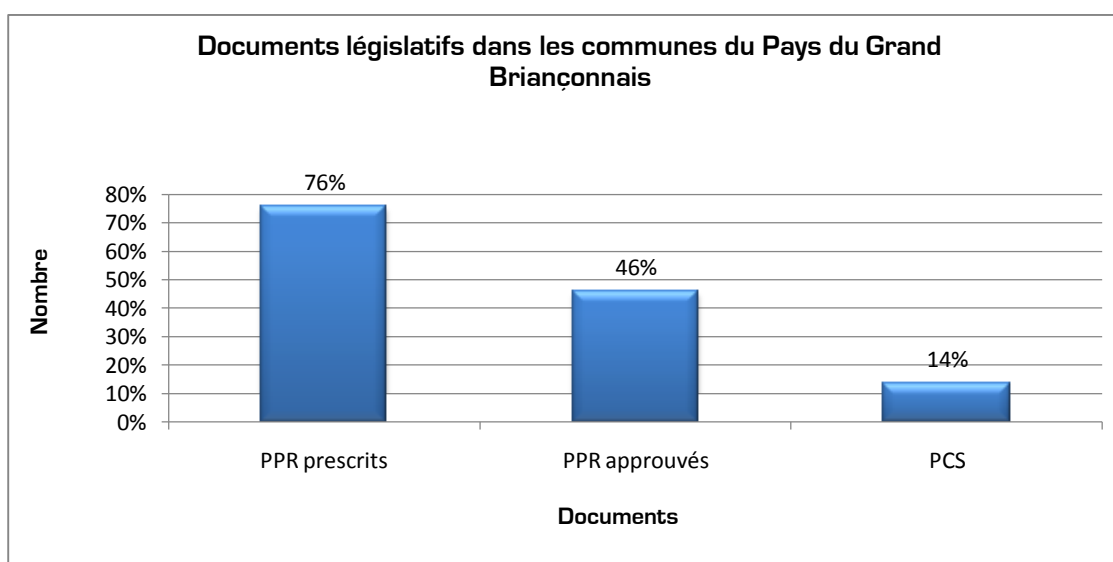


Figure 5 ; Diagramme des documents législatifs dans les communes du Pays du Grand Briançonnais

Ainsi, concernant les Plans de Préventions des Risques, 28 sont prescrits (les plus anciennes prescriptions datent de novembre 1998), et 17 sont approuvés par le Préfet.

Seules 5 communes ont un PCS, alors que d'un point de vue législatif, 13 devraient en avoir aujourd'hui. Il est important de rappeler que légalement, les PCS doivent être réalisés dans les deux années suivant l'approbation du PPR par le Préfet. A ce manque s'ajoute celui des DICRIM dans les mêmes proportions, annexés eux aux PCS.

Cette constatation montre toute la nécessité de sensibiliser les municipalités quant à l'importance de ce document de gestion qui est un outil primordial d'aide à la décision pour les élus en cas de crise.

4.3 Episodes de crises

La dernière partie du PRT 2 concerne les épisodes de crises passées.

Deux types de données ont été triées dans cette partie : tout d'abord, les événements classés en arrêtés de catastrophes naturelles, puis ceux répertoriés dans la base de données « événements » du service RTM.

Pour rappel, les arrêtés de catastrophes naturelles, appelés dans le langage courant « arrêtés “Cat Nat” », font parti intégrante du système d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. En effet, ce système de dédommagement est entré en vigueur en France avec la loi n°82-600 du 13 juillet 1982, aujourd'hui codifiée dans le code des assurances (articles L125-1 à L125-6). Il repose sur le principe de solidarité nationale par la mise en place d'une cotisation additionnelle obligatoire de toute personne ayant souscrit un contrat d'assurance multirisque habitation. Cette cotisation additionnelle de tous les assurés permet l'extension de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles dans le cas où l'état de catastrophe a été constaté par un arrêté interministériels. Cette reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle se fonde sur l'intensité « anormale » du phénomène naturel à l'origine des dégâts.

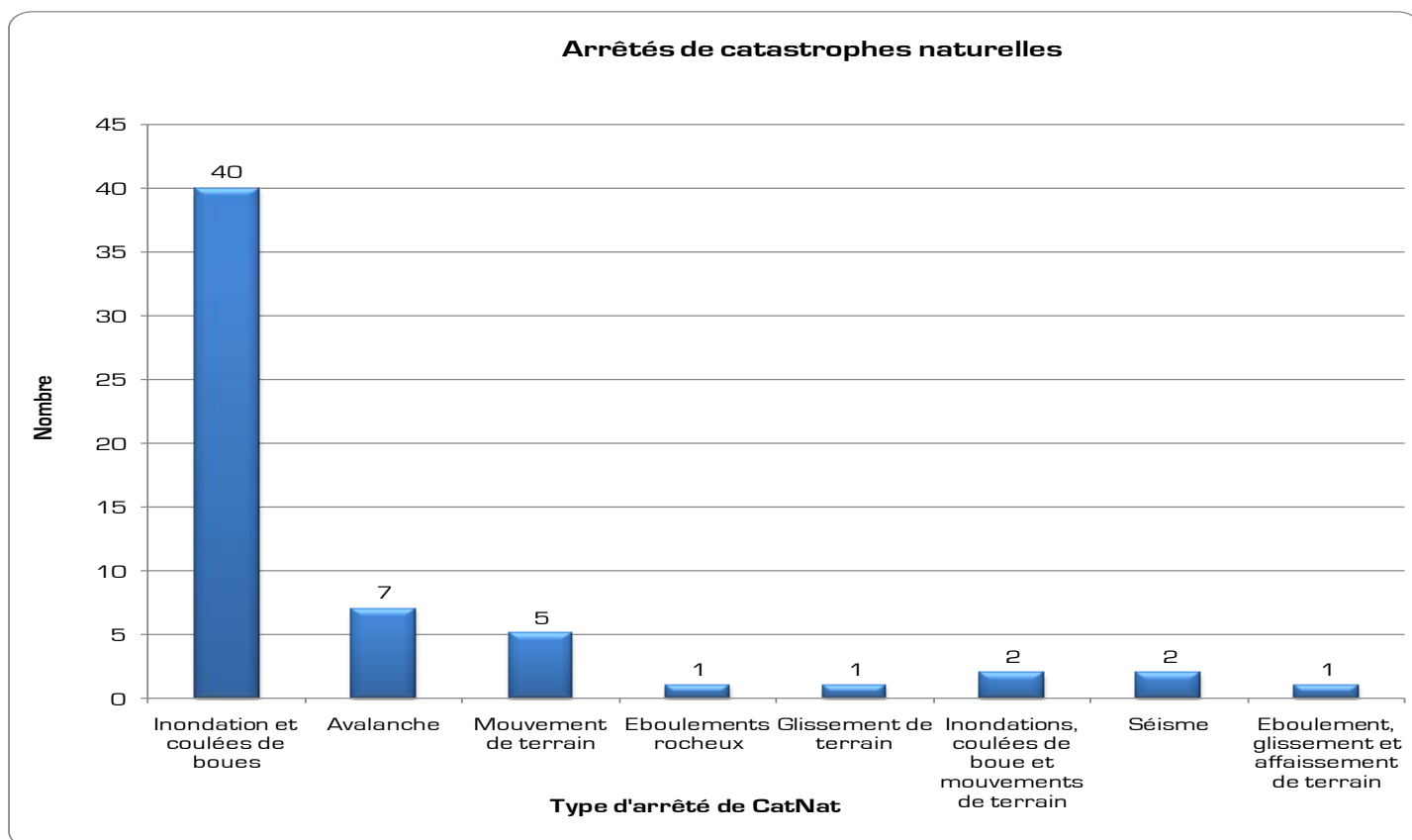


Figure 6 ; Diagramme des arrêtés de catastrophe sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Les arrêtés Cat-Nat représentent un des critères importants nous permettant de juger de notre vulnérabilité face aux risques. Sur l'ensemble du territoire du Pays, 59 arrêtés sont passés dans le JO dont une majorité concerne les inondations et coulées de boues. Sur l'ensemble des communes du Pays, 10 ne sont pas concernées par ces dispositions. En revanche, 5 arrêtés de Cat-Nat ont été déclarés pour l'Argentière La Bessée, Briançon et la Grave.

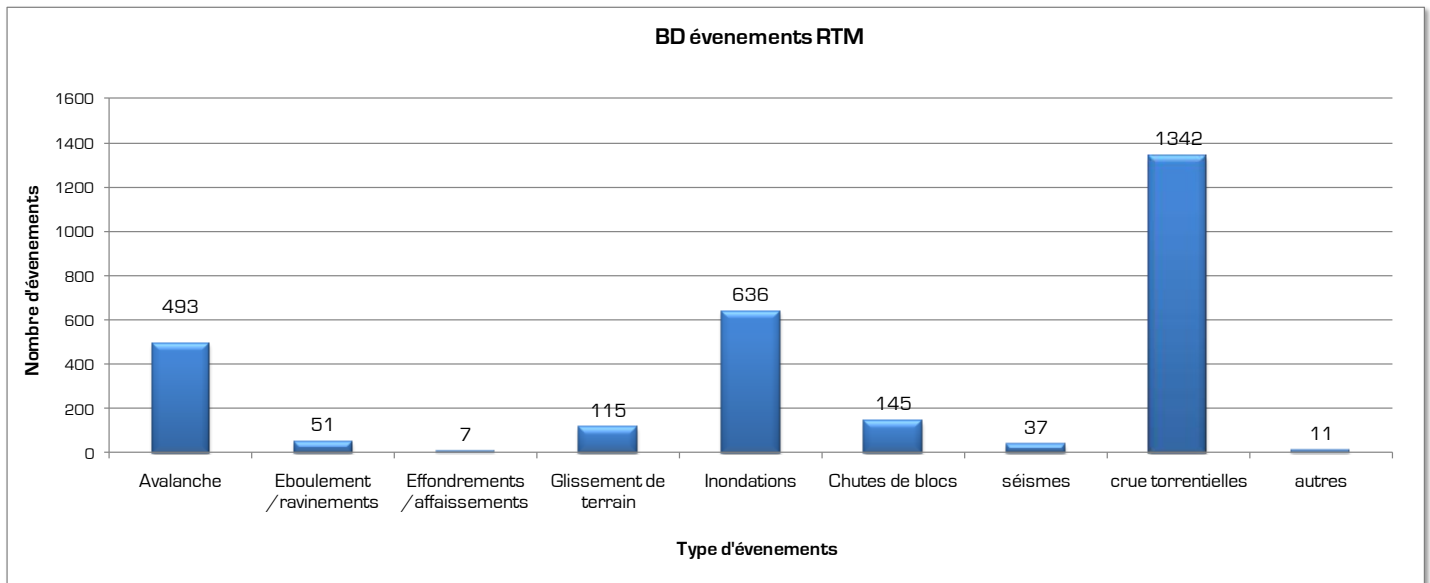


Figure 7 ; Inventaire des événements passés sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais d'après la Base de Données RTM

Cette base de données tenue à jour par le service de Restauration des Terrains de Montagnes (RTM) recense la majorité des événements qui se sont produits depuis le XII^{ème} siècle. Il est important de préciser que malgré des recherches approfondies, les informations recueillies ne sont pas complètement exhaustives, notamment sur celles antérieures à la création des services RTM (fin XIX^{ème}), mais consignent plutôt les événements les plus marquants et par conséquent ceux que l'on retrouve dans les archives ou les textes historiques.

On peut cependant dire que plus de 2 800 événements remarquables se sont produits sur le territoire, essentiellement des crues torrentielles (1 342 événements), des inondations (636) et enfin des avalanches (493 événements).

5. Les Profils de Risques Territoriaux de niveau 3 et 4 : des outils de diagnostics très précis pour les sites tests

Les deux premières étapes du PRT ont donc été réalisées pour l'ensemble des 37 communes du Pays du Grand Briançonnais et ont été essentielles à l'identification des sites tests. Un des points clé du projet de gestion intégrée repose sur une gouvernance de type « bottom-up ». En cela le diagnostic établi à partir des constatations faite sur le terrain et des discussions avec les acteurs locaux permet de mettre en lumière les problèmes spécifiques aux territoires ainsi que les besoins des populations locales.

Dans le but d'établir un diagnostic sur lequel s'appuieront les actions, mais également afin d'évaluer les marges de progrès des territoires, deux autres étapes du PRT ont été réalisées.

5.1 Le PRT 3

Le PRT 3 a pour objectif d'inventorier toutes les actions, procédures et missions en cours sur les communes des sites tests. Il est établi suite aux entretiens réalisés avec les élus des communes faisant parties des sites tests et permet de mettre en avant la place des risques dans ces micros laboratoires. C'est donc par une entrée centrée sur les acteurs locaux et notamment les élus qu'est rempli ce PRT 3.

Il a le double avantage de traiter de données purement légal tel l'avancement des PPR ou PCS, mais également de percevoir la place des risques d'un point de vue beaucoup plus sensitif. Grâce aux entretiens réalisés sous la forme de véritables échanges, les personnes pouvaient faire passer beaucoup plus facilement leur sensibilité face à ces questions.

Ce PRT a été réalisé pour chacune des communes de sites tests suite à des entretiens réalisés avec les élus des communes concernées.

5.2 Le PRT 4

Le PRT 4, dernier échelon de ce diagnostic, permet de montrer sous forme de diagramme de type radar, les forces et les faiblesses de chaque site test au vue des résultats des trois premières étapes mais également des entretiens réalisés par l'équipe technique du Pays du Grand Briançonnais.

5.3 Les résultats et premières pistes en matière d'action

5.3.1 Site test de la « Vallée de la Clarée »

Les faiblesses de ce territoire ont été mises en lumière par le biais du diagramme radar synthétique.

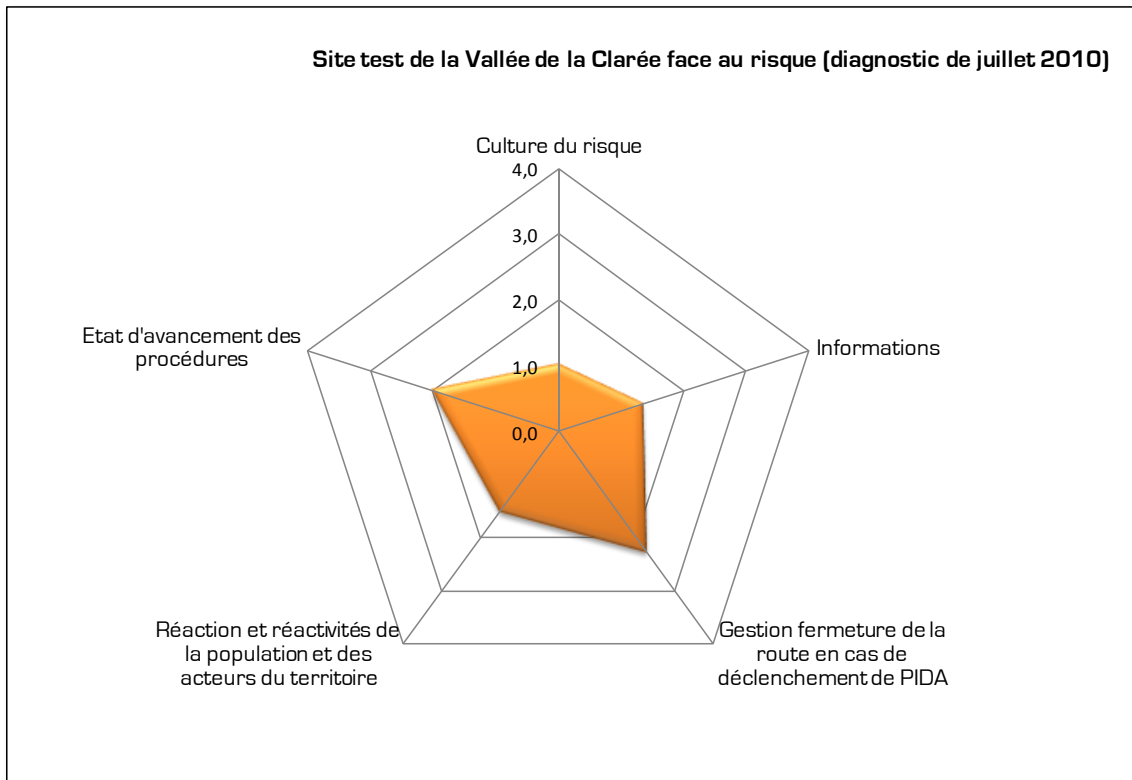


Figure 8 : Diagramme radar de synthèse pour le site test de la « Vallée de la Clarée »

Il apparaît que ce sont les thématiques liées à la culture du risque et l'information des populations en matière de risques naturels qui sont le plus en retard. Mais il apparaît également de façon évidente que les réactions et réactivités des populations et acteurs locaux ne soient pas les plus adaptées du fait de cette inculture.

Concernant l'état d'avancement des procédures, une fois le PPR approuvé, celle-ci sera plus aisée puisque le PCS et DICRIM qui découle de cette approbation doivent être réalisés dans les deux ans qui suivent.

Enfin, les facteurs expliquant le résultat de 2.3 concernant la thématique « Gestion de la fermeture de la route en cas de déclenchement de PIDA » est en lien direct avec le manque de culture évoqué précédemment. En effet, une sous catégorie de cette thématique traite de la gestion des personnes bloquées et elle capitalise un total de 1, c'est-à-dire un « début de prise en compte ». Les événements de décembre 2008 montrent que personne n'avait imaginé rester coincé pendant plusieurs jours et n'avait donc pas pris des dispositions en conséquence. Si la population mais également les acteurs locaux avaient eu en mémoire cette possibilité de rester coincé, ils auraient pu prendre leur disposition.

Il émerge donc du diagnostic mais également des demandes directes des acteurs du territoire la nécessité de travailler sur la culture du risque et le développement d'une mémoire de l'événement.

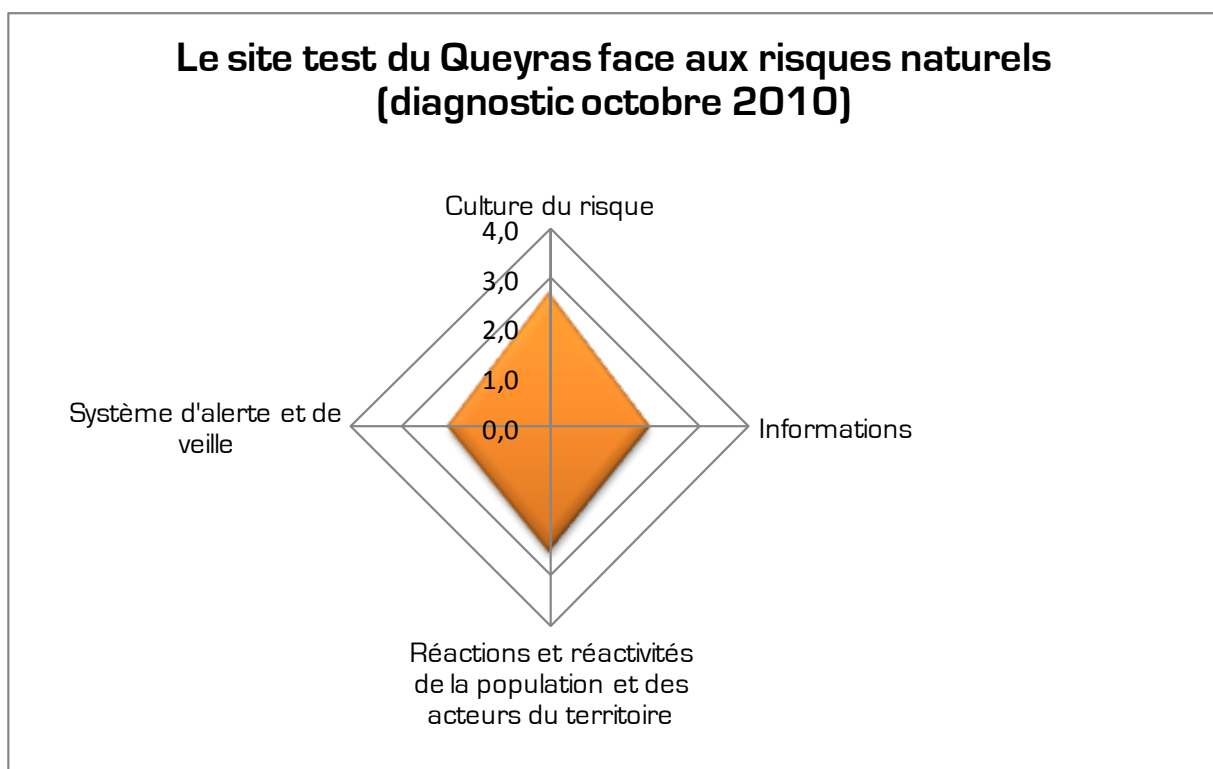


Figure 9 ; Diagramme radar de synthèse pour le site test du « Queyras, haut Guil »

La thématique « Culture du risque » obtient un score de 2.7 sur le site test du Queyras, ce qui est représenté le meilleur score sur l'ensemble du territoire du site pilote. Cependant, c'est essentiellement la culture du risque en rapport avec les scolaires puisqu'il apparaît qu'aucun enseignement supplémentaire en lien avec les risques naturels ne soit réalisé malgré un territoire soumis de façon récurrente aux risques. Cette constatation va de pair avec la thématique « Information » elle aussi impactée par ce manque aux scolaires.

La thématique relative aux « Réactions et réactivités de la population et des acteurs du territoire » obtient le score de 2.5, score s'expliquant par les sous catégories « recherche d'information sur les risques de la part de la population » et « réactivité des acteurs non institutionnels du territoire (socioprofessionnels, association de citoyens,...) lors d'un événement ».

Bien que la majorité de la population recherche des informations concernant les risques, la population n'a pas un approfondissement dans cette quête et n'est pas impliquée dans la transmission de cette information.

La réaction des populations est rapide et appropriée mais il n'y a pas encore de réelle cohésion et entraide entre les personnes.

Il est apparu dans les entretiens avec les élus qu'une des préoccupations était la gestion intercommunale de crise. En effet, bien souvent Ristolas et Abriès se trouvant bloqués par des avalanches ou des inondations en aval d'Abriès, ces deux villages doivent fréquemment faire face ensemble. C'est donc vers l'établissement d'un protocole d'intervention commun que se dirigeront les actions pour l'année 2 du projet, mais également le traitement du passage de l'information et du savoir d'une génération d'élus à l'autre. Ce dernier point aura la double ambition de traiter la question de la mémoire du risque pour les municipalités, mais également de réfléchir aux passages de l'information entre génération de municipalité.

5.3.3 Site test du « Pays des Ecrins, axe Durancien »

Comme tous les sites tests, celui avait été décidé proposé suite à l'analyse du PRT 1 et 2. Pour rappel, il était apparu que la question de l'industrie face aux risques naturels pouvait être une entrée intéressante, notamment via l'aléa inondation par la Durance.

La réalisation des PRT 3 et 4 pour les trois communes de ce site test à montrer que cet aléa était devenu moins menaçant du fait du rehaussement des digues de la Durance de un mètre minimum mettant les usines hors de danger, ou tout du moins limitant très fortement le risque. En cas de crise, le centre ville de l'Argentière sera sous les eaux avant ces locaux.

Concernant la Roche de Rame et l'extension de la zone du Planet, les PRT 3 et 4 ont mis en évidence que ce secteur n'était lui aussi pas directement menacé puisqu'il n'y a pas de projet de construction de digue de protection.

Il n'a pas été possible de construire un diagramme radar de synthèse comme cela avait été fait pour les deux autres sites tests car il n'y avait pas de réels liens entre les informations recueillies. Pour exemple, la question de l'information et de la communication sur les risques. Le maire de la Roche de Rame souhaite communiquer sur les risques de façon importante afin d'expliquer aux populations ce que peut engendrer la venue d'un risque.

A contrario, les élus de l'Argentière ont de réelle interrogation quant à la nécessité de communiquer, mais également sur la manière de le faire le cas échéant. Comment faire de l'information sans être alarmiste ?

C'est donc vers la question de l'information et de la communication en matière de risque que les actions de ce site test vont porter.

Table des figures

Figure 1 : Territoire du Pays du Grand Briançonnais	5
Figure 2 ; Diagramme représentant le nombre d'intercommunalité auxquelles adhèrent les communes du Pays du Grand Briançonnais	9
Figure 3 ; Courbe de l'évolution de la population sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais	10
Figure 4 ; Diagramme des zonages environnementaux et espaces protégés présents sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais	13
Figure 5 ; Diagramme des documents législatifs dans les communes du Pays du Grand Briançonnais	15
Figure 6 ; Diagramme des arrêtés de catastrophe sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais	16
Figure 7 ; Inventaire des événements passés sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais d'après la Base de Données RTM	17
Figure 8 ; Diagramme radar de synthèse pour le site test de la « Vallée de la Clarée »	19
Figure 9 ; Diagramme radar de synthèse pour le site test du « Queyras, haut Guil »	20

Sigles et acronymes

Arrêté CatNat : Arrêté de Catastrophes Naturels

AZI : Atlas des Zones Inondables

BD : Base de données

CIMA : Convention Interrégionale du Massif des Alpes

CIS : Centre d'Incendie et de Secours

CLPA : Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches

CPS : Cahier de Prescription de Sécurité

DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité Régionale

DCS : Document Communal de Synthétique

DDRM : Document Départemental sur les Risques Majeurs

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DIRMED : Direction Interdépartementale des Routes de Méditerranée

EPA : Enquête Permanente sur les Avalanches

EPIC : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GIRN : Gestion Intégrée des Risques Naturels

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

JO : Journal Officiel

IRMa : Institut des Risques Majeurs

LEADER : Liaison entre action de développement d'Economie Rurale

ONF : Office Nationale des Forêts

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PAPI : Programme d'Action et de Prévention des Inondations

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PGB : Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

PGRN : Pôle Grenoblois d'Etude et de Recherche pour le Prévention des Risques Naturels

PIDA : Plan d'Intervention et de Déclenchement des Avalanches

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNE : Parc National des Ecrins

PNRQ : Parc Naturel Régional du Queyras

POIA : Programme Opérationnel Interrégionale des Alpes

POS : Plan d'Occupation des sols

PPR : Plan de Prévention des Risques

PRT : Profil de Risque Territorial

RTM : Restauration des Terrain de Montagnes

Scot : Schéma de Cohérence Territorial

STEP : Station d'Épuration des eaux usées

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique